



Compte rendu du Conseil municipal du 19 Février 2015

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) **Approbation procès-verbal du 17 Janvier 2015**
- 2) **Admission en non valeurs**
- 3) **Avenant lot 5 et avenant lot 2**
- 4) **Projet de convention Chêne des Lacs**
- 5) **Convention pour la transmission des actes Administratifs**
- 6) **Adhésion au dispositif d'accompagnement pour la gestion différenciée**
- 7) **Questions diverses**

Ouverture de la séance à 19h

Présents:

Joel BERTHELEMY, Matthieu BRUNET (arrivé à 19h15), Corinne DUBOIS (arrivée à 19h30), Frédéric DURAND, Marie-Pierre GAUBERT, Delphine HEBERT, Joëlle LEFRANCOIS, Francis MALANDAIN, Paul NICOLLE, Annie PETITON, Franck ROGER, Dominique ROUSSEAU, Sandrine Lorient Vauquelin.

Pouvoirs: Pas de pouvoir

Marie-Pierre Gaubert est secrétaire de séance

Début de la séance à 19h15

1) **Approbation procès-verbal du 17 Janvier 2015**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité présente

2) **Admission en non valeurs :**

Il y a 4 factures non réglées et dont les montants sont inférieurs au seuil de poursuite, c'est-à-dire inférieurs à 30 €. Ce sont des factures concernant la cantine avoisinant les 5€.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité présente pour surseoir à ces factures. Un courrier sera envoyé aux foyers concernés et leurs noms seront transférés au CCAS pour une analyse (récidive, difficulté passagère...). Francis Malandin, président du CCAS, précise qu'il s'agit d'une veille sociale.

19h20 : Départ de Delphine Hébert et retour à 19h43.

3) Avenant lot 5 et avenant lot 2

Ces lots concernent l'isolation extérieure et le bardage.
La proposition de l'entrepreneur Auzanne est de 3043€ TTC.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité présente.

4) Projet de convention Chêne des Lacs

Cette convention concerne le Chêne des lacs sur la parcelle A320 appartenant à la famille Debussy.

Franck nous lit la convention :

- ✓ 300m² de périmètre autour de l'arbre seront concédés, comprenant l'accès au chêne.
- ✓ Une clôture basse en bois sera installée pour éviter l'accès aux véhicules.
- ✓ La commune doit contracter une assurance pour la sécurité pendant des travaux et autres.
- ✓ La commune doit assurer la coupe et l'élagage du chêne.
- ✓ Cette convention peut être dénoncée par l'une des parties si les points ci-dessus ne sont pas respectés.

Cette convention est adoptée à l'unanimité présente.

5) Convention pour la transmission des actes Administratifs :

Franck nous rappelle que nous sommes en phase de dématérialisation.

La préfecture nous propose un prestataire (société CERIG) pour sécuriser la signature électronique du maire qui coûterait environ 270€ HT pour 3 ans. Cette société nous accompagnerait dans la transmission des actes administratifs.

Cette convention est adoptée à l'unanimité présente.

6) Adhésion au dispositif d'accompagnement pour la gestion différenciée :

Le but est de supprimer les produits phytosanitaires pour faire les choses de façon adaptée.

Maintenant, nous pouvons être accompagnés par La Métropole à travers « la Fredon » (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Franck Roger présente un diaporama sur ce dispositif.

Les objectifs sont de : Protéger la ressource en eau par rapport au désherbage

Développer la biodiversité

Obtenir une aide technique pour définir la gestion des espaces publics.

Cela sera fait en plusieurs étapes (réunion, recensement, planning, analyses, visites sur sites, cartographies, formations, suivi pendant 4 ans, suivis d'audit).

Franck précise que nous avons fait des choix sur des projets d'achats de matériels pour l'entretien des espaces verts. « Il faudra peut-être remettre en cause ces choix par rapport aux conseils de La Fredon. »

Paul Nicolle précise qu'il faut réduire notre empreinte écologique et pour cela il faudra peut-être ne pas vouloir les mêmes aboutissants. Il faudra être logique. « Ne faut-il pas faire moins, mais surtout être efficace ? »

Dominique Rousseau ajoute qu'il faudra également tenir compte de la charge de travail pour les employés communaux.

Franck poursuit en présentant des propositions d'actions de communication de La Fredon (panneaux, articles de presse) et qu'il existe aussi, par ce biais, des subventions jusqu'à 50%, pour l'achat de matériel.

Le coût est de 8380€ (4475€ accompagnement Métropole + 3905€ accompagnement La Fredon) et reviendrait à notre commune à 390€ car celle-ci est une commune placée sur une zone de captage d'eau.

7) Divers :

- ❖ Franck nous soumet une demande de subvention de l'école des arts de Bourg Achard. Il y a 2 adultes de notre commune qui participent à l'activité Théâtre.

Le conseil municipal rejette cette demande car ne peut s'éparpiller budgétairement et de plus il existe un atelier théâtre sur la Presqu'île.

Delphine Hébert interpelle le conseil sur une future demande de subvention de l'association socioculturelle de Bardouville concernant la fête du jeu.

- ❖ Annie Petiton fait part au conseil de la demande d'ouverture du gîte du stade par une société de production pour le tournage d'un film autour du chêne des Lacs.
Il y aura un contrat comme dans toute location. Le prix sera de 200€ pour 2 jours.
- ❖ Franck Roger lit au conseil municipal un communiqué de presse de l'ADEME suite à une recrudescence d'appels téléphoniques de sociétés se présentant comme des partenaires, dans un but commercial. Ce courrier sera affiché en mairie.
- ❖ Marie-Pierre Gaubert pose le problème d'affichage notamment à Beaulieu en citant l'exemple de l'avis d'enquête publique sur la ré-exploitation de la carrière dans la côte de Bardouville. « L'information n'est pas passée, le commissaire enquêteur n'a eu personne lors de ses permanences, beaucoup de personnes m'ont dit ne pas être au courant ».
Frédéric Durand voit pour déplacer les panneaux d'affichage du virage à l'abribus de Beaulieu pour être visibles de la route.

- ❖ Joël Berthélémy propose l'identification du bus et du camion communal. « Cela valorise le matériel, peut donner un sentiment d'appartenance, et plus facile à reconnaître en cas de vol ». Il soumet l'achat de 4 autocollants (60X25) sur mpa adhésif par internet à 45€ le lot.
- ❖ Joël Berthélémy explique qu'il y a 2 entrées d'air non obstruées dans la salle de rangement de la salle polyvalente. Il s'est renseigné et peut les commander à Leroy Merlin d'Isneauville pour 11€55 pièce et l'entreprise Auzanne nous les installera gracieusement.
- ❖ Delphine Hébert fait remonter un défaut d'éclairage public aux Cachins qui serait à ce jour résolu.
- ❖ Delphine Hébert voudrait qu'une liste des personnes ayant les clefs de la Mairie soit établie car une personne extérieure possède ces clefs pour venir chercher du matériel stocké dans une armoire de la salle de réunion. Elle demande à être vigilant quant à la confidentialité des documents de la mairie.
- ❖ Delphine Hébert fait remonter un problème de sécurité concernant des piétons sur la route entre Bardouville et le bac de Berville.
Il existe le Filor mais le système de regroupement n'est pas au point et le trajet doit être commandé à l'avance.
Delphine et Sandrine propose d'établir une liste de contacts de personnes faisant des trajets réguliers et susceptibles de véhiculer des piétons. Cette liste serait disponible en mairie.
- ❖ Suite à l'interpellation par un citoyen concernant des attitudes négatives d'enfants durant le temps scolaire et périscolaire, un atelier de sensibilisation au « mieux vivre ensemble » a été mis en place rapidement avec Estelle, 3 agents d'animation, 2 adjoints disponibles et un conseiller. Ce travail en équipe pluridisciplinaire et avec les enfants a permis de dresser sur affiche les règles de vie.

- ❖ Dominique Rousseau déplore un manque d'accès aux comptes rendus des réunions des commissions.

Franck explique le positionnement de la municipalité.

Les commissions sont intervenues pour soutenir en début de mandat l'association St Michel dans son renouvellement de bureau. La commission a porté ce projet collectif important dans la culture du village. La collectivité a donc déjà agi en faveur de son tissu associatif local.

S'agissant de la participation de l'association « La source », cette impulsion est venue du maire et non des commissions. C'est une façon d'impulser sur le territoire une ouverture culturelle complémentaire aux actions déjà existantes.

En ce qui concerne le concours de *la source* à la participation des enfants à la fête Jeanne d'Arc le 30 mai prochain, la vertu de ce projet repose aussi sur son caractère partenarial, pluridisciplinaire. En effet, autour de la table sont réunis la communauté éducative, animateurs, enseignants. C'est donc un projet Co-construit entre la collectivité, l'éducation nationale et une

association à rayonnement national en vue d'être Co-animé...C'est aussi une première qu'il convient de saluer. Franck précise que la même dynamique est en marche s'agissant de l'organisation de la semaine du développement durable du 01 au 06 juin.

❖ Sandrine LORIENT-VAUQUELIN nous fait part de sa rencontre avec M Léger Président du Syndicat intercommunal, au sujet du devenir de l'ancien gymnase. Celui-ci sollicite les municipalités pour distribuer des tracts concernant ce dilemme.
Le conseil est d'accord.

❖ Corinne Dubois présente le projet chiffré sur la création et l'achat de 2 panneaux en bois présentant le plan de Bardouville avec le nom des rues et les points stratégiques (culturels, loisirs et pratiques).
Ces 2 panneaux dessinés et proposés par Yves Montrou sont anti-tag et anti UV. Ils coûteraient 1500€.
De plus, ce kit comprend d'autres outils que l'on peut adapter, comme un plan pour inclure dans le Corset Rouge et le livret du nouvel habitant.

Delphine Hébert fait la remarque que « la sécurité et surtout la sécurité des jeunes Bardouvillais qui prennent le car est une priorité. Il est donc plus important de dépenser pour des abribus et déplacer les arrêts de bus de la rue Bouchée et Beaulieu qui sont dangereux, et améliorer l'éclairage de ceux-ci la nuit ».

Franck et Francis Malandin mettent en avant que les budgets ne sont pas définis. Le travail effectué de Corinne est intéressant car il est finalisé et peut être étudié. De plus, il répond aussi à une demande des Bardouvillais selon le sondage effectué lors de la campagne électorale.

Prise de parole de Monsieur Jean-Pierre Girod, délégué au PNRBSN pour le compte de la commune :

Mr Girod apporte une bonne nouvelle dans la mesure où le travail partenarial avec la Métropole, F.C.H et la commune concernant le projet de développement des hautes terres de Bardouville a contribué largement à classer le territoire du Parc Régional des Boucles de la Seine Normande comme « territoire pilote » au réseau EAU et BIO par le ministère de l'écologie.

Nous serons ainsi le 13^{ème} territoire retenu sur le plan national, et le seul en Haute Normandie.
Ces 13 territoires sont des zones à enjeu « eau potable », où l'origine des pollutions est liée à l'activité agricole extensive.

Le projet de développement qui concerne Bardouville est exemplaire dans la mesure où il fixe comme objectif de protéger la ressource en eau par le développement d'une agriculture alternative et bio. De plus, celle-ci préservera la biodiversité tout en développant les circuits courts et donc consolidera des emplois non délocalisables.